

ORGANISATION MONDIALE
DU CÉ

WT/MIN(98)/ST/8

18 mai 1998

intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) comme indispensable à l'efficacité du système commercial multilatéral, et a récemment adopté de nouvelles dispositions législatives et mesures d'application de façon à assurer une bonne protection des droits de propriété intellectuelle.

En ce qui concerne l'Accord sur les textiles
progressive des secteurs itions de l'Accord de Marrakech, marquant l'intégration

